

Conseil Municipal

Mercredi 26 juin 2019

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Coignard, Drouineau, Désiles, Rapicault, Ms Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher, Lecomte, Ledru.

Absents excusés :

Maryline Gervais, procuration à Christelle Désiles

Bruno Aim, procuration à Thierry Faucher

1. Avis sur le nouveau plan d'épandage et sur le projet d'arrêté préfectoral complémentaire

Suite à la réception le 12 juin d'un dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement, le conseil municipal doit donner son avis sur le nouveau plan d'épandage et sur le projet d'arrêté préfectoral complémentaire.

Le Conseil Municipal de Soultré donne un avis favorable au nouveau plan d'épandage et au projet d'arrêté préfectoral complémentaire dans le dossier d'installations classées pour la protection de l'environnement- Société ROXANE et CRISTAL ROC à Ardenay sur Mézize - Demande de modification du plan d'épandage des boues de la station d'épuration

Cependant, le Conseil Municipal émet une réserve : les camions agricoles devront éviter de traverser le bourg de Soultré.

2. Commerce

La signature du bail chez le notaire entre la commune et Mr Galindo aura lieu mardi 2 juillet. Madame Drouineau rappelle que Mr Galindo devra fournir une attestation d'assurance pour le commerce.

3. Panneau école Michel Colucci

Suite aux propositions de panneau pour l'école bleue, le conseil municipal se prononce sur un modèle retenu. Le fond sera de couleur bleue. Les écritures « école maternelle » seront écrites en jaune sur fond noir. Coluche sera présenté comme le « fondateur » des restos du cœur.

4. Soutien du conseil contre les actes antisémites

Alors que la France fait face à une augmentation sans précédent des actes de racisme et d'antisémitisme, Nous, Conseil Municipal de Soultré, nous associons à la commune d'Allonnes et condamnons avec la plus grande fermeté, ces actes odieux et inacceptables.

Nous condamnons par ailleurs toutes les formes de discrimination (homophobie, sexisme, racisme...)

Vote à l'unanimité

5. Soutien à la Fédération Hospitalière de France

Un appel a été lancé par l'AMF pour soutenir la fédération hospitalière de France. L'AMF propose un modèle de délibération à prendre par le conseil municipal. Après délibération, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de Soultré,

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de nos concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de *Soultré* souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le Conseil Municipal de *Soultré* souhaite témoigner son soutien aux équipes pluridisciplinaires des services hospitaliers dans la lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.

Le Conseil Municipal de Soultré demande le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.

1. Soutien à l'Office National des Forêts

Suite au mail Du 4 avril 2019 de l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts expliquant la situation de l'ONF, le Conseil municipal de Soultré se prononce sur une proposition de délibération envoyée par l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts :

Le conseil municipal de Soultré déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

Considérant que l'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019.

Considérant que la filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

Considérant qu'à l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal s'oppose et condamne la suppression des postes au sein de l'ONF. Le Conseil Municipal rappelle la nécessité d'une gestion régaliennne des forêts françaises.

Vote à l'unanimité

-Divers :

-CLECT : La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 17 juin pour donner un avis sur l'attribution de compensation définitive de la maison pour tous d'Ardenay.

A partir de 2019, il n'y aura plus de convention avec la Maison pour Tous. Pour Soulitré, l'attribution de compensation 2019 sera de 55 089€. A partir de 2020, l'attribution définitive de compensation sera de 59 606€.

Le Conseil communautaire du 27 juin 2019 adoptera le rapport de la CLECT à la majorité des 2/3. Le conseil communautaire votera le montant des AC par commune et définit les modalités de versement (1/12^{ème}).

Les conseils municipaux des trois communes délibéreront sur le même montant d'AC dans un délai de 3 mois.

-FPIC : Le mécanisme de péréquation appelé Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La Communauté de Communes doit faire face à un déficit de 50 000€ à combler. Cinq hypothèses seront proposées au prochain Conseil Communautaire pour résorber ce déficit. Le Conseil Municipal propose un élan de solidarité de la part des grosses communes qui bénéficient de moyens plus importants comme indiqué dans la proposition 5b de la Communauté de Communes.

Stéphane Ledru propose de soumettre ce sujet à la députée pour évaluer les solutions possibles.

-PLUI

Jeudi 27 juin, les élus communautaires voteront le bilan de la concertation et l'arrêt du projet PLUI. Le Conseil Municipal a quelques remarques sur certaines parcelles répertoriées « gisement foncier » par le cabinet Citadia. Le Conseil Municipal restera vigilant à ce que le futur lotissement de la chapelle soit bien noté sur la carte du PLUI en zone 1AU et 2 AU sur 2,7 ha. Suite à l'arrêt du projet, les Conseils Municipaux devront à leur tour délibérer et s'en suivra une enquête publique du 2 décembre 2019 au 2 janvier 2020.

Déclaration Préalable Free :

Dans l'affaire FREE, suite à l'ordonnance du Juge des référés du Tribunal Administratif de Nantes le 5 juin 2019, la procédure reste en cours et devra être appelée en audience dans les six mois qui viennent. Il faudra que Monsieur le Maire produise un arrêté de retrait de l'arrêté en date du 31/01/2019. Puis, les deux recours pouvant être envisagés sont :

-les riverains à moins de 100 mètres pourraient contester la décision et le projet de FREE TELECOM.

-un déféré préfectoral pour annuler l'accord tacite et obtenir la suppression des frais

Ainsi, le maire, en annulant son arrêté, se mettrait dans la légalité et pourrait, par la demande de recours gracieux, obtenir la suppression des 1000€ dus par la commune au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

-Comice

-Travaux

- salle des fêtes : le devis de l'entreprise Lebrun a été validé pour les travaux de renouvellement des huisseries à la salle des fêtes.
- Toboggan double : Des devis vont être étudiés pour le prochain C.M.
- Restauration de la chapelle : la mairie a été sélectionnée et pourra bénéficier, sous réserve du résultat de l'instruction réglementaire par les services de la Région, d'une aide FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) au titre du programme Leader à hauteur de 100% sous réserve de l'attribution prochaine d'une note technique d'au moins 3/5, du montant réglementaire.

-Atelier Sécurité Routière : un atelier de sécurité routière à destination des enfants sera organisé mercredi 3 juillet à 14h30 à la mairie. Cet atelier sera animé par un moniteur d'auto-école. Le coût de la prestation qui sera pris en charge par le CCAS est d'environ 100€.

-Conseil d'école

Pour 2018-2019, le bilan est satisfaisant. En 2019-2020, le SIVOS accueillera 173 élèves l'année prochaine dont 51 à Soultré. Les parents remercient le Conseil Municipal et les agents pour la restauration de la cabane dans la cour de l'école bleue. L'association de l'Amicale du SIVOS est dissoute. Vendredi 28 juin, un exercice de confinement aura lieu dans les deux écoles de Soultré. Denis Clément sera présent lors de cet exercice.

Questions diverses

Fin du conseil : 23h15

Le conseil municipal se réunira fin août